



Conditions générales

Centre d'Études **Reggio Massalia** Mathématiques

Grand Rue 19, 1844 Villeneuve · contact@reggiomassalia-maths.ch

Version du 3 août 2026

Article 1 · Champ d'application

- 1.1** Les présentes conditions générales régissent la relation contractuelle entre le Centre d'Études Reggio Massalia — Mathématiques (ci-après « le Centre ») et le représentant légal de l'étudiant inscrit.
- 1.2** Elles s'appliquent à toute inscription à l'une des offres suivantes :
- Coaching et Cours Privés (CCP) — annexe A
 - Accompagnement aux Devoirs, Renforcement, Étude (ARE) — annexe B
 - Club de Mathématiques Avancées (CMA) — annexe C
 - École Alternative de Mathématiques (EAM) — annexe D
- 1.3** Chaque offre fait l'objet d'une annexe intitulée « conditions particulières », qui fait partie intégrante du contrat. Les présentes conditions générales sont en outre complétées par la grille tarifaire en vigueur.
- 1.4** En cas de divergence, les conditions particulières de l'annexe prévalent sur les conditions générales.

Article 2 · Statut des offres

- 2.1** Le statut de chaque offre au regard de la scolarité obligatoire est défini à l'article 1 de l'annexe correspondante.
- 2.2** Sous réserve de ce qui précède, l'enseignement dispensé par le Centre ne se substitue pas à l'enseignement obligatoire dispensé par une école publique ou privée.

Article 3 · Lieu des cours

- 3.1** Tous les cours se déroulent à la Grand Rue 19, 1844 Villeneuve.
- 3.2** À des fins pédagogiques et avec l'autorisation écrite du représentant légal, un enseignement peut également être dispensé à l'extérieur (parc, lieu public, nature, etc.).

Article 4 · Calendrier

- 4.1** Les cours ont lieu en période scolaire, hors vacances et jours fériés du calendrier scolaire vaudois, ainsi que hors journées de réforme.
- 4.2** L'année académique est divisée en deux semestres :
- premier semestre : d'août à janvier ;
 - second semestre : de janvier à juin.
- 4.3** Un semestre compte au minimum 16 semaines et au maximum 18 semaines de cours.

Article 5 · Définitions

- 5.1 Période** : durée effective du cours, comprise entre 50 et 60 minutes.
- 5.2 Plage horaire** : temps réservé dans la grille horaire, comprenant la mise en place et la durée du cours. Une plage horaire est d'une heure au minimum et se décompte par tranches de trente minutes.
- 5.3 Représentant légal** : la personne qui signe le formulaire d'inscription et répond des obligations contractuelles qui en découlent.
- 5.4 Étudiant** : la personne qui suit l'enseignement.

Article 6 · Tarifs

- 6.1** Les tarifs sont exprimés en francs suisses (CHF) et figurent dans la grille tarifaire en vigueur.
- 6.2** Un rabais de 10 % est accordé à partir du deuxième enfant d'une même famille.
- 6.3** Des frais de dossier de CHF 35.– sont perçus une seule fois, lors de la première inscription. Ils ne sont pas remboursables.
- 6.4** Les tarifs peuvent être modifiés au début de chaque année scolaire. Toute modification est communiquée au représentant légal avant l'ouverture des inscriptions. Les tarifs demeurent inchangés en cours d'année académique, y compris entre le premier et le second semestre.

Article 7 · Inscription

- 7.1 Formulaire.** Le représentant légal et l'étudiant choisissent, au moyen du formulaire d'inscription, la ou les offres souscrites ainsi que les modalités de l'inscription.
- 7.2 Validité.** L'inscription est valable dès la réception des frais de dossier par le Centre et l'envoi par ce dernier d'un courriel de confirmation. Les conditions d'admission propres à chaque offre sont réservées (annexes A à D, art. 2).
- 7.3 Renouvellement.** L'inscription est tacitement reconduite entre le premier et le second semestre d'une même année académique. Le renouvellement pour une nouvelle année académique s'effectue selon une procédure simplifiée et sans frais de dossier supplémentaires.
- 7.4 Modification.** Toute modification de l'inscription (plage horaire, type de cours, nombre de participants, etc.) peut-être demandé par simple courriel au centre. Elle prend effet dès l'envoi par le Centre d'un courriel de confirmation, qui remplace les modalités précédentes.
- 7.5 Coordonnées.** Le représentant légal annonce sans délai au Centre tout changement d'adresse postale, de numéro de téléphone ou d'adresse électronique.

Article 8 · Facturation et paiement

- 8.1 Envoi.** Les factures sont adressées par courriel à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription.
- 8.2 Délai.** Les factures sont payables dans les trois semaines suivant leur date d'émission.
- 8.3 Rappels.** Le second rappel donne lieu à des frais de CHF 20.–, puis chaque rappel suivant à des frais de CHF 100.–.
- 8.4 Paiement.** Le paiement s'effectue exclusivement par virement bancaire, au moyen du QR-code ou des coordonnées bancaires figurant sur chaque facture.
- 8.5 Modalités particulières.** Le mode de calcul de l'écologie, la périodicité et la base de facturation sont réglés à l'article 4 de l'annexe correspondante.

Article 9 · Organisation des cours

- 9.1** Les modalités de réservation et l'attribution des plages horaires sont réglées à l'article 3 de l'annexe correspondante.
- 9.2** **Nombre minimal de participants.** Pour les enseignements dispensés en groupe, le Centre se réserve le droit de ne pas ouvrir ou de fermer un groupe si le nombre minimal de trois participants n'est pas atteint. Le représentant légal en est informé dans les meilleurs délais et l'écologie correspondant est remboursé ou crédité.
- 9.3** **Annulation ou déplacement par le Centre.** Les conséquences d'une annulation ou d'un déplacement de cours par le Centre, ainsi que le régime applicable en cas d'absence de l'enseignant, sont réglés à l'article 6 de l'annexe correspondante.
- 9.4** **Charte de bonne conduite.** L'étudiant s'engage à respecter la charte de bonne conduite du Centre, remise lors de l'inscription.

Article 10 · Absences et empêchements

- 10.1** Le régime applicable aux retards, absences, annulations, changements d'horaire et remplacements est réglé à l'article 5 de l'annexe correspondante.
- 10.2** Toute absence prévisible est annoncée au Centre dans les meilleurs délais.

Article 11 · Force majeure

- 11.1** Est réputé cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible empêchant le Centre d'assurer les cours, notamment la maladie grave de l'enseignant, une catastrophe naturelle, une fermeture imposée par les autorités ou une avarie importante des locaux.
- 11.2** Dans un tel cas, les cours sont reportés — au plus tard dans un délai d'une année civile —, déplacés dans un autre local ou remplacés, dans la mesure du possible.
- 11.3** La responsabilité du Centre ne saurait être engagée du fait d'un cas de force majeure.

Article 12 · Résiliation

- 12.1** **Résiliation ordinaire.** L'inscription peut être résiliée par courriel, moyennant un préavis d'un mois avant la date de fin du semestre indiquée dans le formulaire d'inscription. En cas de départ en cours de semestre, l'écologie reste dû jusqu'au terme du préavis.
- 12.2** **Résiliation pour justes motifs.** Le Centre peut résilier le contrat avec effet immédiat en cas de :
- absences, retards ou annulations répétés et sans justification ;
 - violation manifeste, grave ou répétée de la charte de bonne conduite ;
 - défaut ou retard de paiement supérieur à trois mois.
- 12.3** La résiliation ne donne droit à aucun remboursement des frais de dossier.
- 12.4** Les dispositions particulières relatives à la période d'essai et à l'engagement semestriel sont réservées (annexes C et D).

Article 13 · Responsabilités

- 13.1** **Assurances.** Chaque étudiant doit être couvert par une assurance maladie et accident ainsi que par une assurance responsabilité civile personnelles, souscrites par le représentant légal. Le Centre décline toute responsabilité pour les dommages non couverts par ces assurances.

- 13.2 Responsabilité du Centre.** Le Centre met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la sécurité et le bien-être des étudiants. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'accident résultant d'un comportement imprudent de l'étudiant ou contraire aux consignes de sécurité.
- 13.3 Responsabilité du représentant légal.** Le représentant légal s'engage à fournir des informations complètes et sincères sur l'état de santé et les besoins de l'étudiant. Toute information dissimulée susceptible d'avoir des conséquences sur la sécurité de l'étudiant engage sa seule responsabilité.
- 13.4 Objets personnels.** Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels apportés dans ses locaux ou lors d'activités extérieures.
- 13.5** Les responsabilités particulières liées à l'instruction en famille sont réservées (annexe D, art. 7).

Article 14 · Protection des données

- 14.1** Les données personnelles communiquées dans le formulaire d'inscription sont traitées par le Centre aux seules fins de l'organisation des cours, du suivi pédagogique et de la facturation. Elles ne sont ni transmises à des tiers ni utilisées à des fins commerciales.
- 14.2** Aucune photographie ou enregistrement de l'étudiant n'est réalisé, conservé ou publié sans l'autorisation écrite préalable du représentant légal.
- 14.3** Conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD), le représentant légal peut en tout temps demander à consulter, faire rectifier ou faire supprimer ces données, par simple courriel à contact@reggiomassalia-maths.ch.

Article 15 · Litiges

- 15.1** En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable.
- 15.2** À défaut, le droit suisse est applicable et les tribunaux du canton de Vaud sont seuls compétents.

Article 16 · Acceptation

En signant le formulaire d'inscription, le représentant légal déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales ainsi que des conditions particulières de l'offre souscrite, et les accepter sans réserve.